

Recueil des Actes du Département

---

# Conseil Départemental du jeudi 19 décembre 2024

# Sommaire

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 19/12/2024

---

#### Habitat et Logement

Mise en place d'une délégation de compétences des aides à la pierre de type 3 pour la période 2025/2030----- 3577

#### Assemblées

Subvention d'urgence à Départements de France pour Mayotte suite au cyclone Chido  
----- 3578

Subvention d'urgence à Départements de France pour Mayotte suite au cyclone Chido  
Urgence-----3579

# Extrait des Délibérations

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

**MISE EN PLACE D'UNE DELEGATION DE COMPETENCES DES AIDES A LA PIERRE  
DE TYPE 3 POUR LA PERIODE 2025/2030 -**

-  
*Adoptée le 19 décembre 2024-*

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen visant à se prononcer sur la reconduction de la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour la période 2025-2030 par la mise en place d'une convention de type 3,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Vu l'amendement déposé par Madame Valérie WOITIER, adopté à l'unanimité,

**Après en avoir délibéré,**

- Prend acte du bilan de l'exercice de la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour la période 2019-2024 ;
- Se prononce favorablement pour établir un nouveau conventionnement avec l'Etat pour assurer la reconduction de la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour une nouvelle période de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Autorise M. le Président du Conseil départemental à conduire avec l'Etat les négociations nécessaires pour définir ensemble, dans les conditions fixées dans le présent rapport, le cadre des futures conventions de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2025-2030 ;
- Autorise M. le Président du Conseil départemental à adresser un courrier au Préfet de département demandant le renouvellement de la délégation de compétences des aides à la pierre pour le CD de la Meuse.

*Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**SUBVENTION D'URGENCE A DEPARTEMENTS DE FRANCE POUR MAYOTTE SUITE  
AU CYCLONE CHIDO -**

*-Adoptée le 19 décembre 2024-*

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport présenté en urgence proposant une subvention à Départements de France pour venir en aide à au Département de Mayotte et à sa population après le passage du cyclone Chido,

Le Conseil départemental ayant eu à se prononcer sur l'urgence au préalable à l'étude du rapport,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

Accorde une subvention forfaitaire de 10 000 € à Département de France pour abonder le compte spécial « Solidarité Mayotte » ayant pour objet d'apporter une aide d'urgence à Mayotte et sa population.

Départements de France assurera la coordination de l'affectation de l'aide en fonction des priorités retenues et attestera de sa bonne utilisation.

La subvention du Département fera l'objet d'un versement unique par mandat administratif à compter de la notification de la délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## Assemblées

### **SUBVENTION D'URGENCE A DEPARTEMENTS DE FRANCE POUR MAYOTTE SUITE AU CYCLONE CHIDO - URGENCE**

*-Adoptée le 19 décembre 2024-*

**Le Conseil départemental,**

Vu le dépôt d'un rapport en urgence pour une subvention à Départements de France pour venir en aide à au Département de Mayotte et à sa population après le passage du cyclone Chido,

**Après en avoir délibéré,**

Reconnaît l'urgence du dossier et autorise l'examen du rapport.

*Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :**

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 23/12/2024

**Date de dépôt légal :** 23/12/2024

**ISSN :** 2494-1972